



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reglementation

Question écrite n° 12629

Texte de la question

Mme Huguette Bouchardeau appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur l'acceptation recente des professions medicales d'afficher le montant de leurs honoraires et leur situation au regard de la securite sociale. Compte tenu du fait que peu de malades oseront demander les tarifs au telephone, ou quitter la salle d'attente si ceux-ci leur paraissaient exorbitants, elle lui demande s'il est envisageable d'intervenir pour que cet affichage soit facilement accessible a tous (par exemple aux caisses de securite sociale, a la CRAM) ou bien encore accessible sur le Minitel.

Texte de la réponse

Le principe de l'affichage du montant des honoraires des professions medicales, evoque par l'honorable parlementaire, necessite une enquete aupres des services competents de la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salaries. A l'issue de celle-ci, une reponse sera formulee dans les meilleurs delais.

Données clés

Auteur : [Mme Bouchardeau Huguette](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12629

Rubrique : Professions medicales

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attribuaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 1989, page 2107